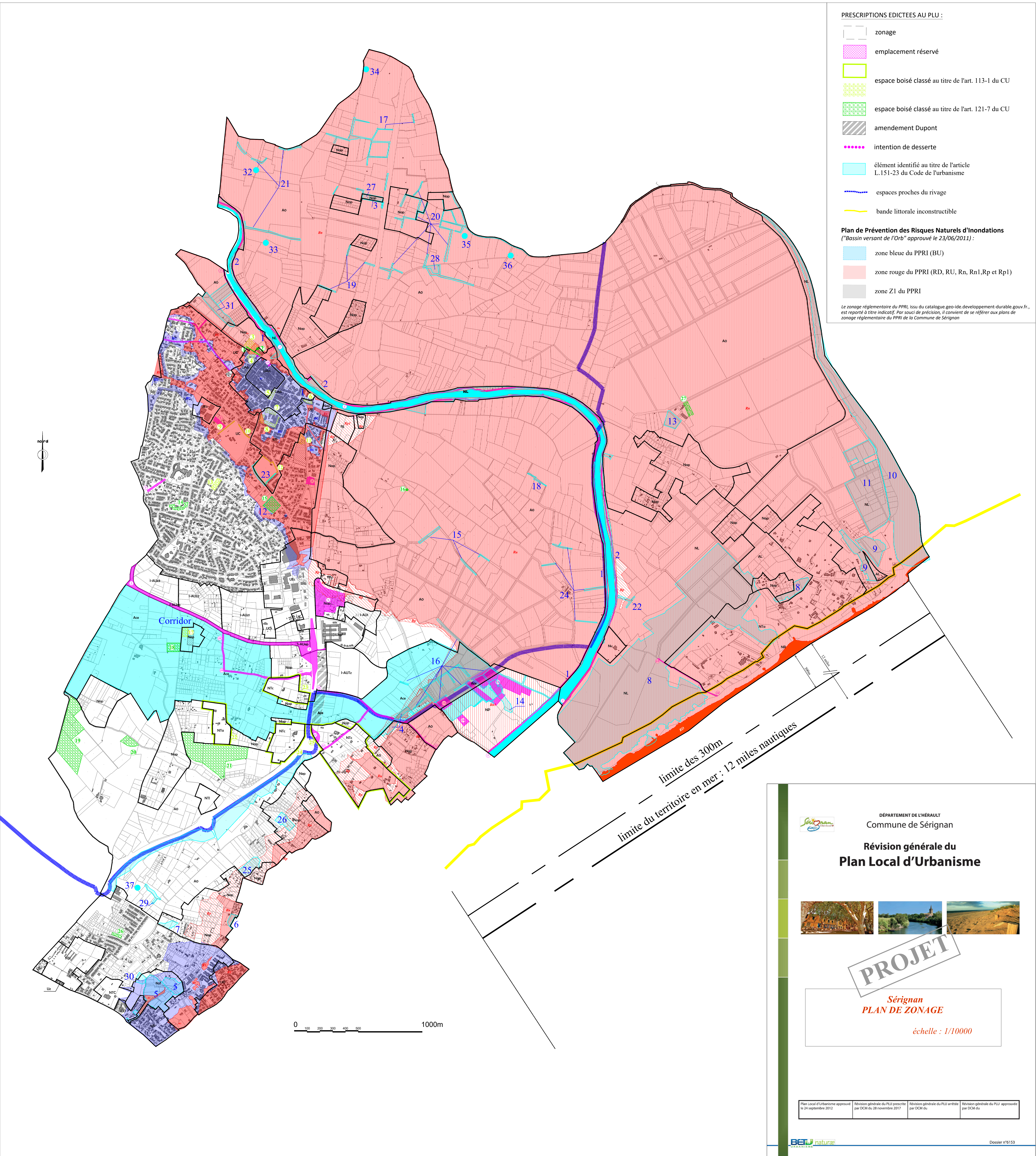




PRESCRIPTIONS EDICTEES AU PLU :

- zonage
- emplacement réservé
- espace boisé classé au titre de l'art. 113-1 du CU
- espace boisé classé au titre de l'art. 121-7 du CU
- amendement Dupont
- intention de desserte
- élément identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- espaces proches du rivage
- bande littorale inconstructible

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations
("Bassin versant de l'Orb" approuvé le 23/06/2011) :

- zone bleue du PPRI (BU)
- zone rouge du PPRI (RD, RU, Rn, Rn1, Rp et Rp1)
- zone Z1 du PPRI

Le zonage réglementaire du PPRI, issu du catalogue geo-ide.developpement-durable.gouv.fr., est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux plans de zonage réglementaire du PPRI de la Commune de Sérignan



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de Sérignan

**Révision générale du
Plan Local d'Urbanisme**



PROJET

**Sérignan
PLAN DE ZONAGE**

échelle : 1/10000

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 septembre 2012	Révision générale du PLU prescrite par DCM du 28 novembre 2017	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du	Révision générale du PLU approuvée par DCM du
--	--	---	---